



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR INSTALLATION
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE
RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-22-184
EN DATE DU 09 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjoint au maire ;

VU la proposition de l'Amicale de la Communauté Portugaise de Vincennes, représentée par Monsieur Manuel Das Neves, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 53 bis rue de Fontenay – 94300 Vincennes, de signer une convention pour l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration pour le samedi 14 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT la participation de l'Amicale de la Communauté Portugaise de Vincennes à la manifestation « Vincennes fête l'Europe » organisée par la ville de Vincennes samedi 14 mai 2022;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Amicale de la Communauté Portugaise de Vincennes, représentée par Monsieur Manuel Das Neves, en sa qualité de Président, dont le siège social est situé au 53 bis rue de Fontenay – 94300 Vincennes une convention pour l'installation d'un stand de buvette et/ou petite restauration pour le samedi 14 mai 2022.

DE LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-lmc1H9541H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
